

Le gouvernement ne compte pas délaissier l'apprentissage

« Apprentissage : l'aide maintenue mais réduite », titre **Le Figaro** pour lequel le gouvernement, après deux années d'investissement colossal, ne compte pas délaissier l'apprentissage. Ainsi, les primes de 5 000 euros pour les mineurs et de 8 000 euros pour les majeurs seront ramenées à 6 000 euros, une somme versée à toutes les entreprises – **peu importe leur taille** – pour les contrats conclus avec un alternant **la première année d'exécution**. « Ce soutien permettra de faire de la France une véritable nation de l'apprentissage au service du plein-emploi », se sont réjouis Olivier Dussopt et Carole Grandjean lors d'un déplacement dans les établissements Maleville. L'ambition de cette évolution, qui peut paraître minime, est multiple. **Il s'agit de concentrer plus fortement les efforts de l'État sur les jeunes en CAP ou en lycée professionnel** tout en diminuant les effets d'aubaines sur les publics plus qualifiés et dont les bénéfices de l'apprentissage sur l'emploi sont nettement moins évidents. L'autre enjeu pour l'exécutif était de diminuer, mais dans une proportion très mesurée, le concours financier du dispositif de l'État. « En termes de soutenabilité budgétaire, il nous fallait revoir les niveaux décidés pendant la crise du Covid, tout en maintenant un niveau d'investissement qui soit massif », a résumé le ministre du Travail. **Donc diminuer la voilure tout en gardant « une aide qui reste incitative pour les entreprises »**. (Le Figaro, p.24)